

**Bureau du 4 février 2008**

**Décision n° B-2008-5900**

objet : **Ruisseau des Vosges - Aménagement hydraulique et paysager - Requalification de la rue du Prado dans sa section bordant le ruisseau - Attribution du marché de maîtrise d'oeuvre d'infrastructure**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 24 janvier 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision n° B-2007-4874 du 22 janvier 2007, le Bureau a autorisé le lancement d'un appel d'offres restreint, dont la commission est composée en jury conformément à l'article 74-III-4° alinéa- du code des marchés publics, pour l'attribution du marché de maîtrise d'oeuvre d'infrastructure concernant l'aménagement hydraulique et paysager du ruisseau des Vosges et la requalification de la rue du Prado dans sa section bordant le ruisseau.

Conformément à l'article 53 du code des marchés publics, après examen des offres sur la base des critères énoncés dans le règlement de la consultation, la commission d'appel d'offres composée en jury, le 11 janvier 2008, a classé première l'offre du groupement Hydratec-Sotrec ingénierie-Frédéric Dellinger pour un montant de 112 394,10 € TTC.

Le présent rapport concerne l'attribution du marché et l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Vu les articles 22, 23, et 60 à 64 et 74-III du code des marchés publics ;

**DECIDE**

**1° - Attribue** le marché de maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement hydraulique et paysager du ruisseau des Vosges et la requalification de la rue du Prado dans sa section bordant le ruisseau au groupement Hydratec-Sotrec ingénierie-Frédéric Dellinger pour un montant de 112 394,10 € TTC.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer le marché de maîtrise d'oeuvre ainsi que tous les actes contractuels liés.

**3° - Les dépenses** correspondantes seront imputées sur l'autorisation de programme individualisée pour l'opération n° 066 pour un montant total de 1 204 130 € TTC.

**4° - Les sommes** à payer seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2008 et suivants - compte 231 510 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,